

DEMANDE D'ADMISSION DANS UN COLLEGE PUBLIC DU HAUT-RHIN

Rentrée scolaire 20... / 20... – Demande d'entrée en classe de

Pièces à joindre :
voir au verso

Votre demande concerne :

- un déménagement un changement de domiciliation de l'enfant (ex : garde, placement)
 une admission après scolarisation dans un établissement privé sous contrat autre

Pour tout autre motif ou situation particulière, joindre un courrier explicatif à votre demande

NOM de l'élève : **Prénom :**

Date et lieu de naissance : Sexe : féminin masculin

Adresse actuelle de l'élève :

Code Postal : Ville : ☎ :

Adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire **si elle est différente de l'adresse actuelle** :

REPRESENTANTS LEGAUX

Parent 1 : NOM Prénom

Adresse :

Code Postal : Ville : ☎ @

Parent 2 : NOM Prénom

Adresse :

Code Postal : Ville : ☎ @

Autre représentant légal (joindre le jugement)

NOM Prénom

Adresse :

Code Postal : Ville : ☎ @

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITE

Etablissement fréquenté actuellement (joindre le certificat de scolarité en cours ou le dernier bulletin scolaire)

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Classe fréquentée : LV 1 : LV 2 :

Etablissement de secteur pour la rentrée scolaire :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Classe demandée : LV 1 : LV 2 :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués sur ce document.

Fait à, le

Signature du (ou des) représentant(s) légal(aux) de l'élève :

Cadre réservé à l'administration	Etablissement de secteur :
	Etablissement d'affectation :

Pièces à fournir obligatoirement (les documents transmis doivent être lisibles)

- ↳ un justificatif de domicile récent datant de moins de 3 mois
(exemple : contrat de bail ou titre de propriété du logement, quittance ou facture d'électricité/gaz, attestation de Sécurité Sociale ou d'Allocations Familiales)
OU une attestation d'hébergement chez un tiers, rédigée par ce dernier, accompagnée d'un justificatif de domicile (voir ci-dessus) à son nom et à son adresse
- ↳ pour l'entrée en 6^e : la proposition de passage en 6e du conseil des maîtres ou le bulletin de 6e
- ↳ pour les niveaux 5^e, 4^e et 3^e : la décision de passage en classe supérieure ou le dernier bulletin de l'année scolaire en cours

Si les parents vivent séparés, ou dans les situations particulières :

En cas d'autorité parentale conjointe, cette demande implique les deux parents.

Article 372-2 du Code Civil : «A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant».

En cas de désaccord, il vous appartient de saisir le Juge des affaires familiales qui seul peut décider du choix de l'établissement dans l'intérêt de l'enfant.

Dans le cadre d'un changement de domiciliation de l'enfant (ex : garde, placement) :

- ↳ en cas de changement de domiciliation consécutif à un changement de garde entre les parents : joindre obligatoirement la copie de la décision du juge aux affaires familiales
- ↳ en cas de changement de domiciliation consécutif à un placement chez un tiers digne de confiance (grands-parents, tante, autre personne ...) : joindre obligatoirement copie de la décision du juge aux affaires familiales
- ↳ en cas de placement dans une structure ou de retour en famille : joindre obligatoirement la copie de l'ordonnance de placement ou de retour en famille

L'administration se réserve le droit de demander des pièces complémentaires, le cas échéant.

Seuls les dossiers complets seront étudiés. Les réponses seront transmises par courriel.

Demande à renvoyer par courrier ou par courriel à :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin
Division de l'élève et des actions pédagogiques – Pôle Collège
52-54 Avenue de la République – BP 60092 – 68017 Colmar Cedex

courriel : pole.college68@ac-strasbourg.fr